



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité, que lors de la séance du conseil municipal du 5 juin 2017, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure ci-dessous mentionnée:

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5070, RUE DES BOULEAUX

Permettre la marge de recul avant de la résidence à 3.87 mètres et 3.85 mètres au lieu de 4 mètres qui est prévue à la réglementation municipale et afin de permettre une marge de recul latérale gauche du garage à 0.47 mètre au lieu de 1 mètre qui est prévu à la réglementation municipale.

DONNÉ à La Doré, ce 30 mai 2017.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 16 h, ce 30 mai 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 30 mai 2017

Josée Bau,
Agente administrative